

1. Amendes

a.	Forfait général ou désistement tardif d'une équipe	150 €
b.	Désistement d'un organisateur	100 €
c.	Forfait d'une équipe sur une journée	20 €
d.	Défaut d'organisation	50 €
e.	Résultats non saisis dans le délai fixé	5 €
f.	Juge arbitre n'ayant pas officié sur deux journées (amende pour le club)	50 €
g.	Forfait pour la phase finale d'une équipe qualifiée	50 €
h.	Refus de monter en division pour les vainqueurs des phases finales	150 €
i.	Tenue non conforme à la réglementation	20 €

2. Cautions

Tout club ne remplissant pas les conditions décrites à l'article 5 et à l'article 13 au moment de son inscription réglera une caution comme suit :

- Départementale 1 : Juge-arbitre de ligue accrédité : 300 €

Cette caution sera encaissée lors de l'engagement de l'équipe puis remboursée par le comité si le club remplit les conditions avant la fin de la saison sportive.